

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme Tél: 03.74.18.20.30 - Site internet: www.ca-pso.fr Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

ZOUAFQUES

PLAN A : Zonage et dispositifs pré-opérationnels

Date: 24/06/2019

Echelle: 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19 du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.



ZONAGE (Art. L.151-9 du Code de l'Urbanisme)

Autre exploitation agricole

AUTRES PRESCRIPTIONS:

6 SEP. 2019

Limite de zone et de sous-secteur UBb : Zone urbaine mixte de densité élevée, identifiant le centre ancien des communes des entités paysagères UDb : Zone urbaine mixte de faible densité, identifiant les extensions urbaines récentes sur les communes des entités paysagères 1AUe : Zone d'urbanisation future, à court terme, à vocation économique A : Zone agricole Ae : Sous-secteur de zone A à vocation économique Ap : Sous-secteur de zone A correspondant à des espaces concernés par des enjeux environnementaux N : Zone naturelle **EXPLOITATIONS AGRICOLES** Installation soumise au Régime Sanitaire Départemental (RSD)

Secteur faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de

Programmation - OAP (Art.L.151-6 du Code de l'Urbanisme)

